

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 14 - juillet 2011

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Mon propos dans ce mot du Maire sera essentiellement consacré à des informations d'ordre général qui je l'espère répondront aux questions que vous vous posez.

• **Tout d'abord les gens du voyage comment arrivent-ils ? comment repartent-ils ?**

Vous avez pu bien sûr constater que le terrain appartenant au Conseil général avait été investi par les membres d'une mission évangélique celle-ci s'appelle « vie et lumière » elle avait à sa tête un Pasteur en charge de la communauté. Aucune autorisation n'a été donnée pas plus par la Mairie que par le Conseil général. Le mode d'emploi est simple quelques jours avant l'arrivée prévue un membre de la mission vient repérer un terrain facilement raccordable à l'eau et à l'électricité, ensuite tout est simple en moins de 30 mn le terrain est investi par plusieurs dizaines de caravanes ce qui rend totalement impossible l'évacuation. Sur l'Est républicain des 5 et 6 juillet derniers vous avez pu lire les déboires d'un Maire proche de Pontarlier. Ces personnes ne sont pas accueillies gratuitement, elles payent l'eau consommée et le ramassage des ordures ménagères, forfaitairement en fonction du nombre de personnes ou de caravanes. Pour EDF je crois qu'un accord a été trouvé dans les mêmes conditions.

• **La foire mensuelle** s'est définitivement déplacée rue des Sauniers face au centre bourg. Ce déplacement a été décidé suite à la faible affluence des visiteurs place de l'église. En effet le regroupement de la majorité des commerces au centre Bourg devrait redonner un coup de fouet à la foire : facilité de stationnement, meilleure implantation des commerçants forains.

• **Ramassage des ordures** lors de manifestations ponctuelles organisées par les associations hors salle polyvalente. Chaque association doit demander à la Communauté de Communes la mise à disposition de bacs normalisés, pour le ramassage et le TRI des déchets produits à ces différentes occasions.

• **Une mise au point** concernant la mission de l'OGEC à l'école St Bénigne. Cette organisation a pour mission l'entretien et la réparation des locaux, les cotisations versées par les parents servent essentiellement à financer ces travaux.

La participation versée par la commune est réservée à l'éducation des enfants et aux frais d'accueil de ceux-ci.

• **Élagage des arbres** en limite du domaine public, ces travaux sont à la charge des propriétaires riverains. Je rappelle que les haies et plantations diverses bordant les voies doivent être régulièrement taillées et entretenues.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. En annexe un programme d'animation vous permettra de vous distraire tout au long de l'été.

Le Maire

Jacques Maurice

• **SOMMAIRE :**

En page 2

- Les dernières décisions du Conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- L'espace culturel et d'animation (suite)
- Nos citoyens
- Parlez-vous patois ?

En page 4

- Nos artisans et commerçants
- Les passages sur la Loue

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil

• **Fleurissement du village** : les membres de la commission tiennent à remercier les bénévoles qui ont participé à l'embellissement du village en venant aider, lors de la mise en place des massifs de plantes.

• **MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)** : suite à diverses réunions avec les Maires des communes susceptibles d'être intéressées, le conseil municipal a entériné la pré-adhésion au syndicat intercommunal à constituer et a pris acte de l'accord déjà acquis de 11 communes environnantes.

• **École Saint Bénigne** : la transformation du contrat simple avec l'OGEC, en contrat d'association (décision du Préfet) a été validée par le conseil. Une contribution forfaitaire de 650 euros/enfant de la commune, sera donc versée chaque année.

• **Bâtiments crèche, multi-accueil et cantine scolaire** : comme prévu, les travaux se terminent. L'agencement intérieur est

en cours. Le chauffage des bâtiments se fera par géothermie avec pompe à chaleur.

La cantine et le multi-accueil seront prêts à accueillir les enfants dès la rentrée ; la crèche ouvrira début octobre prochain (renseignements auprès des Francas).

• **Foire mensuelle** : en accord avec les habitués exposants/commerçants, qui s'installaient chaque mois sur la place de l'Église, les stands seront désormais présents rue des Sauniers (située face au Maxi Marché et desservant le parking du groupe scolaire). **Rappel** : la foire a lieu chaque 4^e mercredi du mois.

• **Salle informatique** : il sera procédé au remplacement des 6 ordinateurs de la salle. Coût : 4 380 euros.

• **Contrôle des installations sportives de la commune** : le renouvellement du contrat avec la Société VERITAS (spécialisée dans les normes d'installations sportives) a été accepté pour 4 ans.

L'Espace Culturel et d'animation

• Festivité du 14 juillet :

Mercredi 13 juillet : retraite aux flambeaux, départ à 21 h 30 à l'angle de la Grande Rue et de la rue des Topes.

Feu d'artifice dans la prairie derrière le groupe scolaire vers 22 h, suivi du bal populaire en plein air, en fonction des conditions météorologiques.

• La bibliothèque vous convie à un événement exceptionnel :

Mardi 12 juillet, à 20 h, salle polyvalente, nous aurons la chance d'accueillir **Ricardo Tsakimp, chaman amazonien**, pour une soirée exceptionnelle basée sur le chamanisme et les médecines naturelles.

La soirée débutera par la projection de « l'instant magique » (en présence du réalisateur David Paquin), documentaire sur le travail de Ricardo Tsakimp en équilibriste. La soirée se poursuivra par une discussion échange avec ce chaman, ainsi qu'une cérémonie de partage.

À partir de 18 h, le chaman accueillera les enfants qui le souhaitent et répondra à toutes leurs questions.

Cette soirée organisée grâce à l'association Arutam (soutien aux Peuples Premiers) sera animée par le journaliste Claude Gouin.

Une participation de 5 euros minimum est demandée au public, afin de couvrir les frais de voyage du chaman. Ceux qui le souhaitent peuvent également apporter un plat salé ou sucré, à partager en fin de soirée, en toute convivialité.

Le 24 juillet : journée de l'âne, de la mule et du mulet.

L'association « la belle Huguette » vous propose :

- **dès 9 h 30** : départ en randonnée et en calèche, vers Cramans ; pot de l'amitié offert par la mairie. **Rendez-vous à 9 h** au 55 rue des Topes (Arc-et-Senans) à l'ancien moulin de la « savonnerie » ;

Retour sur Arc-et-Senans vers 12 h 30 (randonnée d'environ 10 km) possibilité de restauration/buvette sur place ;

- **dans l'après-midi**, présentation d'animaux, démonstration de débardage, jeux pour enfants, animations diverses.

**Contacts : Pascale 03 84 79 04 54
ou Jean-Claude 06 87 61 66 35**



L'Espace Culturel et d'animation (suite)

• Les spectacles d'été à la Saline :

- du 18 juillet au 20 août : exposition et vente d'art haïtien ;
- jusqu'au 23 octobre : festival des jardins « du potager du roi aux jardins ouvriers » ; venez découvrir les 15 jardins aux saveurs nouvelles « goût du monde » et son exposition de 50 planches botaniques ;
- jusqu'au 13 mai 2012 : exposition Sahara, routes du sel et autres caravanes, histoire d'un parcours des salines de Bilma et Taoudenit vers Agadir et Tombouctou ;
- du 1^{er} au 11 août : animations musicales dans les jardins par l'Académie Floricelli ;
- du 13 au 15 août : programmation musicale novatrice et audacieuse « festival des jardins musicaux » ;
- du 1^{er} au 6 septembre : adaptation de la pièce « la ronde » de Schnitzler et Belbel, par la compagnie Mala Noche ;
- le 25 septembre : concerts de musique de chambre dans le cadre du festival de musique international de Besançon ;
- les 8 et 9 octobre : « pierre feuille ciseaux », expos, ateliers, rencontres, lectures, consacrés à la bande dessinée.

Le football-club d'Arc-et-Senans/Mouchard vous propose :

- vendredi 19 août : à 18 h au stade de Mouchard, un tournoi de foot à 11.
- samedi 24 septembre : à 20 h salle des fêtes de Mouchard une soirée cabaret.

Un appel est lancé auprès de tous les jeunes, de la part des dirigeants et entraîneurs des équipes de jeunes pour s'inscrire et venir compléter les équipes dans chaque catégorie, particulièrement les jeunes nés entre 1995 et 2002.

Pour tout renseignement, contacter le responsable local Dominique Busi (coordonnées affichées au stade).

Les séniors 1, 1^{er} de leur groupe en championnat District, montent en 1^{re} division. Les U17 terminent 3^{es} de leur groupe, en élite du District 39 et viennent de remporter la coupe du Conseil général.

Les 9, 10, 11 septembre aura lieu la traditionnelle fête des montgolfières.

Au programme :

- Vols matin et soir (en fonction de la météo) : présence de 40 montgolfières, dont une équipée pour les personnes à mobilité réduite.
- Le dimanche, à partir de 14 h, baptêmes de l'air en auto-gire et hélicoptère et, en fin d'après-midi, décollage de toutes les montgolfières (toujours en fonction du temps).

Ce même vendredi 9 septembre, suite à la demande des enfants, le groupe scolaire sera baptisé « Le Petit Prince » (en hommage à Saint-Exupéry). Une montgolfière aux couleurs du Petit Prince sera présente.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. René COLNET
- M^{me} Virginie BARBIER
- M^{me} Carole MANQUILLET
- M^{me} Nathalie MUCHA
- M^{me} Aline AUBRY et M. Philippe LANOIX
- M^{me} Julie ROSE et M. Alexandre MIGNOT
- M^{me} Charline LEGAY et M. Jacky DETOT
- M^{me} Nathalie PAULY et M. Nicolas RAHON
- M. Philippe BEUREY

Mariage

- David PAGEAUX
et Nouria MEKIDECHE le 18/06/2011

Naissance

- Paul HAAZ-JAVAUX le 19/04/2011
- Angèle VERNET le 18/05/2011
- Sam LABOUREYRAS le 14/06/2011

Décès

- M. Robert GREUSARD le 29/03/2011
- M^{me} Simone FRITSCH le 06/04/2011
- M^{me} Charlotte MARAUX le 13/04/2011
- M^{me} Micheline NOAILLE le 21/05/2011
- M. Julien JEANNE le 31/05/2011
- M^{me} Simone BESANCON le 16/06/2011

Parlez-vous patois ?

- **Récrier (se)** : héler, interpeller quelqu'un, appeler bruyamment
- **Le requillou** : l'épuisette. Autrefois jeune garçon qui redressait les quilles (jeu de quilles en bois)
- **(À la) revoyotte** : au plaisir de se revoir, à bientôt
- **Rintri ou Raintri** : ratatiné, flétri (se dit d'un fruit ou d'une personne très ridée)

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

NOS ARTISANS ET COMMERCANTS

“Faire le maximum pour privilégier la qualité” pourrait être la devise de notre artisan boulanger, **M. Fritz** à qui nous adressons toutes nos félicitations : en effet M. Fritz a, pour la deuxième année consécutive, remporté le « trophée Rémy Courderot » de la région Bourgogne/Franche-Comté. À noter également que son employé **Clément Richeton**, a obtenu le 1^{er} prix « baguette de tradition » et M. Fritz le 2^e prix de cette catégorie, ainsi que les 1^{er} et 2^e prix en « viennoiserie ».

LES PASSAGES SUR LA LOUE

À l'époque des Romains, notre village était traversé par une importante voie romaine qui reliait Lyon (Lugdunum à l'époque) aux territoires des tribus germaniques situés à l'est du Rhin. Sur les cartes d'état major, l'annotation « levée de César » figure entre Senans et Fourg, en bordure du bois du baron où cette voie romaine est encore visible.

Le lieu du franchissement de la Loue n'est pas connu avec précision, néanmoins les tracés probables sur Cramans et Arc et Senans permettent de le situer non loin du pont actuel de l'avenue de la Saline.

Voici ce qu'écrivait l'abbé Létondal à ce sujet⁽¹⁾ : « *La voie romaine franchissait la Loue très probablement près du pont actuel de Cramans. Sur le bord de la rivière, elle n'est plus apparente, soit qu'elle se soit effondrée, soit que les divers cours de la Loue, dont quelques-uns sont encore visibles, l'aient entraînée. À quelques cents mètres plus loin, près des graduations, elle est au contraire très apparente et surélevée encore de un ou deux mètres. Elle longe et emprunte ensuite le chemin du Vernois, dit Levée ou chemin de César (la rue de la Levée actuelle). Au passage de la voie ferrée, elle oblique à droite, suit la Pérouse, entre dans la forêt de Chaux et se dirige sur Besançon par Fourg...* »

Au moyen âge, il existait en aval du château de Roche, à hauteur de l'usine Pevescal, un passage à gué de la Loue dont les ornières, taillées dans la roche, sont encore visibles. Ce gué est mentionné en 1292 lors de l'acquisition du château de Roche par les Montfaucon. L'écartement de ces ornières qui est d'environ 1,15 m indique une probable origine médiévale de cette voie qui reliait Dijon à la Suisse.

Plus tard et jusqu'en 1772, le passage sur la Loue se faisait à l'aide d'un bac situé en amont du moulin Toussaint, vers la maison Chevalier. En 1773, un pont en bois reposant sur des culées en maçonnerie est construit en aval du pont actuel. Ce pont fut emporté par une crue extraordinaire de la Loue en 1789.

Un bac fut installé au même endroit en remplacement, il fonctionnera jusqu'à la fin de l'année 1836.

À cette date, un pont en « fil de fer » fut mis en service. C'était un pont suspendu sur le chemin de grande communication de Ranchot à Salins (important pour les Salines), il est implanté pour la première fois dans l'alignement du portail de la Saline. Ce pont se composait de deux piles en maçonnerie sur les deux rives de la Loue servant de base à quatre colonnes en granit au sommet desquelles s'appuient les quatre chaînes qui supportent le tablier. Ce pont était à péage au bénéfice de l'entrepreneur qui avait financé la construction. Le péage fut concédé en 1843 à JL Chevalier, cette pratique prit fin le 1^{er} novembre 1872. En 1888, le pont suspendu était toujours en usage. Nous ignorons à quelle date a été construit le pont que nous avons connu (avec les barrières métalliques).

Le pont de chemin de fer a été construit dans les années 1856-57, il est remarquable par ses belles proportions et la solidité de sa construction. Ce pont en pierres de taille est formé de quatre arches de plein cintre d'environ 12 mètres d'ouverture chacune.

⁽¹⁾ **Extrait du livre « Arc-et-Senans à travers les âges »**